

Section départementaux

Compte rendu du CHS CT du 15 novembre 2016

Etaient présents : Denis Jérôme, Tessier Françoise, Beaudoin Didier, Chureau Séverine et Classeau Evelyne

Excusée : Lesiourd Véronique

Informations générales : Véronique Lesiourd qui a assuré le secrétariat conjoint durant 4 CHS-CT, est remplacé par Dan Marin. Celui-ci est nommé pour 4 séances à compter de celle-ci.
Approbation du compte-rendu du 15 juin 2016.

B :Sujets proposés par la CFDT

B 1 - Quelles dispositions ont été prises suite à la visite des membres du CHS CT à la maison d'accueil de Laval ?

Une visite a été sollicitée par FO, les autres organisations syndicales en tant que membre du CHS CT y ont participé en présence du responsable et des agents. De nombreux problèmes avaient alors été soulignés. Les mesures urgentes qui ont été prises concernent l'organisation de la prévention incendie. C'est en cours. La fourniture de siège ergonomique est prévue.

Les questions liées à la structure du bâtiment sont à voir avec la Direction des Infrastructures. Actuellement le service bénéficie d'un renfort en personnel jusqu'en août 2017 (prolongement d'un poste).

Mme COLLIN rappelle qu'une réflexion globale relative au calibrage des équipes de l'aide sociale à l'enfance est en cours expérimentation.

Commentaires CFDT :Après avoir été fermé, cette maison semble définitivement ré ouverte. Cette visite a eu le mérite de montrer les difficultés que rencontrent les agents dans le déroulement de leurs tâches quotidiennes. Les renforts seront appréciés mais si des problèmes persistent n'hésitez pas à nous en informer.

B2 - Tous les assistants familiaux suivent la formation aux premiers secours, pourquoi ne pas l'appliquer à l'ensemble du personnel du Conseil départemental?

La réglementation prévoit cette formation si l'agent effectue des travaux dangereux. En interne, une formation sauvetage secouriste est proposée à tous les agents. Chaque demande est validée. Actuellement 293 agents sont formés.

Nous avons voulu savoir également pourquoi les pompiers volontaires ne sont pas inscrits sur les listes des SST?

Section départementaux

Ils ne le sont pas car ils n'ont reçu le certificat SST. Les agents pompiers sont connus du service des conditions de travail. La possibilité de passerelle entre les formations SST et pompiers volontaire est à l'étude.

Commentaires CFDT : Il nous semble judicieux que le plus grand nombre d'agent puisse suivre la formation premier secours ainsi si le sauveteur secouriste du travail n'est pas sur site, les premiers gestes et reflexes seront connu du plus grand nombre. Donc si tout à chacun souhaite une formation de secourisme de niveau 1, vous pouvez en faire la demande lors de votre entretien individuel par exemple. Pour ceux que cela intéresse, vous trouverez le formulaire de demande sous intranet dans la rubrique « Ma carrière » « Formation » et « Les procédures de demande de formation ». Une fois complété il est à soumettre à votre supérieur hiérarchique avant envoi au service des ressources humaines.

B3 - L'unité d'exploitation de Port-Brillet est la dernière en Mayenne à ne pas avoir un silo à sel protégé. En cas de pluie, il y a augmentation de la salinité de la rivière le Vicoin et destruction de la haie. Que compte faire le Conseil départemental pour remédier à ce problème écologique ? (Sophie BONNIERE)

Le site de Port-Brillet figure parmi les sites où l'investissement a été le moins important. Pendant longtemps, il y avait une interrogation sur son maintien ou son déplacement. Il s'agit d'un héritage des services de l'Etat. Il n'y a pas encore eu d'aménagement pérenne. L'UER est sur un site contraint mais son implantation n'est plus remis en cause seul les effectifs vont être revu afin de les adapter au besoin du secteur. La construction d'un abri à sel est donc intégrée au programme d'investissement du Département.

Commentaires CFDT : Merci pour les agents ainsi que la faune et la flore en contrebas de l'unité. Bien qu'apparemment le souci du Conseil départemental ne soit pas environnemental, il est à notre sens nécessaire de diminuer nos impacts sur la nature. Les agents du conseil départemental auront pour leur part un équipement qui leur permettra de travailler plus sereinement.

A. SUJETS PROPOSÉS PAR L'ADMINISTRATION

Avis obligatoire :

A1 -Programme annuel de prévention 2017

Le tableau annuel de prévention 2017 a été présenté et commenté.

Au premier trimestre 2017, un diagnostic local et un plan d'action de prévention des risques psychosociaux.

Il est prévu de rendre le document unique accessible depuis un espace projet sur l'Intranet au 1er semestre 2017.

La CFDT a demandé s'il était possible d'être informé du nombre de personnes qui seront concernées par la commission mensuelle de maintien dans l'emploi. Il a été répondu que l'état de la situation pourra être transmis.

Section départementaux

Pour compléter le point relatif au risque de sécurité incendie, la CFDT a souhaité connaître les mesures prévues pour les sites qui ne reçoivent pas de public, comme le CRTL. Il a été expliqué que des informations et des exercices réguliers ont lieu sur tous les sites du département.

Information :

A2- Point sur la réorganisation géographique des directions de l'Institution

Jean-François Grimaud a rappelé les motivations qui ont conduit à déménager 317 agents en octobre dernier en précisant que cela permettait au Département de faire l'économie d'une construction et de permettre de rassembler sur un même site chacune des directions. Seule la direction de l'infrastructure n'est pas encore rassemblée. Elle occupe des locaux loués près du site de Murat durant un an encore, en attendant l'achèvement des travaux.

La DSI est rassemblée à Montesquieu, avec un accès rez-de-chaussée et donc une équipe réunie. Des travaux sont nécessaires pour aménager une salle de matériel informatique.

J.F. Grimaud s'est félicité du bon déroulement du déménagement physique des bureaux en remerciant l'action en amont de la direction des bâtiments et de Direction des Moyens Généraux et aux déménageurs (prestataire) pour le déplacement de 5000 cartons. La Direction des Systèmes Informatique a été également remercié pour l'accompagnement des agents.

Le Centre Jean Monnet a nécessité un réaménagement des accès et de l'aménagement des classothèques. Les locaux occupés par Mayenne Culture ont également été réaménagés. Des travaux sont en cours au CRTL pour accueillir la Direction des Infrastructures en septembre 2017. Des travaux de rafraîchissement du troisième étage sont réalisés à l'hôtel du département.

Nicole Bouillon a souligné également ce bon déroulement et a indiqué souhaité réunir les futures commissions sur les sites afin de mieux les connaître et rencontrer les agents.

Question CFDT : Lors des déplacements prévu sur chaque site par le service des conditions de travail, est-il prévu une écoute du ressenti des agents par rapport à ces déménagements ?

C'est un questionnement qui est effectué durant le tour des bureaux par la prise en compte de l'expression des sentiments de chacun et l'étude de l'ergonomie des postes.

J.F. Grimaud a rappelé que des choix avaient été nécessaires. Il garde une impression de bon ressenti. Il souhaite faire une enquête pour évaluer le ressenti de cette réorganisation. La méthode n'a pas encore été choisie.

Commentaires CFDT : Nous reconnaissons que l'important travail en amont a permis un très bon déroulement. A souligner également de l'important travail des archives avec le conseil, la réception et la gestion de l'équipe du centre de préarchivage des services du Département et donc il reste encore un très gros travail de versement d'archives. Encore un très grand bravo aux équipes pour leur professionnalisme et leur implication.

Section départementaux

A3- Expérimentation d'une nouvelle organisation de la viabilité hivernale sur 3 sites (Ernée Evron et Château-Gontier) sur la période 2016-2017 (Sophie BONNIERE)

La nouvelle organisation de la viabilité hivernale présentée au CT du 3 octobre a été présentée. Elle est mise en œuvre depuis le 14 novembre 2016.

Il est déploré un retard dans l'installation par le prestataire des outils de géolocalisation (boîtiers) des saleuses. Ils seront installés le 8 décembre uniquement. Cet équipement servira à préciser les éléments qui doivent être notés dans le document de main courante des saleuses et permet si nécessaire de déclencher des interventions de secours et d'améliorer le retour d'information pour les usagers de la route.

L'expérimentation concerne les 3 agences : une unité d'exploitation et un circuit prioritaire (une équipe d'astreinte), c'est-à-dire un circuit sur 14. L'agent est seul pour les périodes de verglas mais pas en cas de neige. Pour des périodes de verglas, l'équipe duo n'existe plus (pas d'accompagnateur). En cas de neige, il est précisé que l'accompagnateur est prévu.

Il est demandé une analyse du poste de travail pour le poste de conduite de saleuse.

Un bilan de cette nouvelle organisation sera proposé au printemps (fin ou mi-mars) pour se projeter pour l'organisation hiver suivant.

Question CGT au sujet de l'appareil d'alerte (tour de cou), qui est alerté par le déclenchement du bouton. Le bouton déclenche une alerte vers le patrouilleur.

Le salage pré-curatif : Les lames de déneigement ne seront montées que s'il existe une alerte de neige, c'est une consigne de l'administration. Il est souligné que le montage est complexe.

J.F. Grimaud tient à préciser qu'il n'a jamais réduit le rôle de l'accompagnateur à une fonction administrative.

Question CFDT : Quel est le temps nécessaire après le déclenchement de l'alerte par le tour de cou ? Il est difficile de l'évaluer, le patrouilleur a un rôle de coordination et sa position lui permet d'être précis pour déclencher les moyens appropriés. Cet outil a un double rôle : la géolocalisation de la saleuse et la possibilité d'alerter en cas de difficultés.

Commentaires CFDT : L'analyse de l'expérimentation ne va être pertinente que si les conditions météorologiques le permettent. Nous aurions aimé qu'un test en grandeur nature soit fait pour s'assurer que l'agent d'astreinte peut assumer seul l'ensemble des opérations qui lui sont demandé et surtout un test avec le tour de cou pour valider une procédure en cas de malaise qui n'existe pas actuellement.

Section départementaux

A4- Point d'étape sur le plan d'actions handicap et signature des conventions avec le FIPHFP et Cap emploi

Le plan d'action soumis au FIPHFP a été validé. La signature de la convention est reportée en janvier. En parallèle, est mis en place un partenariat avec Cap emploi pour le recrutement d'une personne en situation de handicap par le Département.

Le FIPHFP apportera une participation financière.

Une semaine du handicap va avoir lieu dans les sites du Département : campagne d'affichage et d'information sur l'intranet. LE 12 décembre, un rallye handicap va être proposé comme cela déjà été fait précédemment, avec des ateliers proposés aux agents.

Les groupes de travail précédemment créés vont être réactivés en 2017.

Une exposition sur ce sujet est disponible pour être réservé par les services qui le souhaitent.

Commentaires CFDT : Il est à noter que lors de la présentation de la convention au FIPHFP les membres de la commission ont déploré qu'un seul mi-temps ne soit consacré au handicap au vue du nombre d'agents dans la collectivité.

A5- Prévention des risques psychosociaux: point d'étape

Lors du CODIR du 17 novembre, le sujet a été abordé. Il est prévu de créer un groupe projet avec les partenaires sociaux et des groupes de travail pour réaliser des états des lieux à partir d'indicateurs déjà connus et de s'intéresser à tous les services en définissant des priorités.

La composition des groupes de travail sera celle qui existait précédemment mais elle sera affinée par la suite.

Nous avons souhaité savoir si une enquête auprès des agents sera réalisé en premier lieu afin de déterminer un point zéro.

Il n'y a pas d'annonce prévue à ce sujet aujourd'hui, il s'agit juste d'un point d'étape.

Les modalités de diagnostic mis en œuvre seront communiquées plus tard en fonction des besoins et réalisés de terrains.

Commentaires CFDT : Un grand atelier nous attend sur cette thématique. Si un questionnaire sur vos conditions de travail est lancé au sein de la collectivité, nous espérons que vous serez nombreux à y répondre afin de répondre le plus largement et le plus précisément possible à vos besoins. En attendant vous pouvez répondre à celui qui est en ligne et ouvert à tous salariés du public comme du privé sur le site : parlonstravail.fr

Section départementaux

A6- Plan de prévention des TMS dans les collèges

L'enquête proposée dans les collèges a bénéficié d'une forte participation, 86% des agents ont répondu. Quatre grandes thématiques étaient abordées :

- Situation administrative (l'ancienneté du poste);
- Les difficultés d'ordre médical (78 % estiment avoir des douleurs ; arrêts, problèmes de membres supérieurs);
- Les conditions de travail (stress, fatigue, anxiété, temps de travail, ambiance, entraide, le stress). La fatigue est beaucoup exprimée. Dans l'ensemble, un sentiment de satisfaction des conditions de travail ;
- Posture, gestuelle

Le bilan de ce questionnaire est transmis à chaque collègue lors de rencontre. 20 établissements ont été concernés. L'ensemble sera vu d'ici la fin de l'année.

Il existe maintenant des agents volontaires (acteurs PRAP) pour apprendre et utiliser les outils sur site et faire des retours à l'administration. Ils jouent un rôle de relais en proximité entre les différents acteurs et remontent les informations pour apporter des améliorations.

Commentaires CFDT : Ce plan va dans le bon sens au vue du nombre de personne ayant des douleurs aux membres supérieurs. Les agents acteurs PRAP devront avoir un temps dédié pour mener à bien leurs actions. Va-t-il être intégré dans les audits de Mme HUET ?

A 7- Expérimentation du télétravail

L'institution souhaite expérimenter le télétravail. Un élève de l'INED a préparé cette expérimentation en 2016. Une communication a eu lieu auprès des agents sur l'Intranet. Dix volontaires seront retenus après accord des encadrants concernés. Cela doit concerner seulement un agent par direction. La formation des volontaires aura lieu mi-décembre et l'expérimentation durera 6 mois. Un bilan à mi-parcours sera réalisé et un ajustement si nécessaire avant de généraliser la démarche pour septembre 2017.

Commentaires CFDT : Le télétravail est attendu par un certain nombre d'agent. Bien mené, c'est un dispositif qui permet d'améliorer les conditions de travail.

A8- Analyses d'accidents de travail

L'analyse des accidents de travail a été accentuée sur les chutes. Il s'agit d'évaluer si les actions à mettre en place dans les actions correctives sont suffisante.

A9- Registre de santé et sécurité au travail

Section départementaux

C : Question posée par la CGT

CI- Mise en place d'un dispositif ou accompagnement pour les agents victimes de violences verbales ou menaces de la part des usagers.

Une action avait déjà été mise en place avec la DS. L'action a été relancée avec DAJ, lors de réunion de réunion de circonscription. Il est prévu de l'étendre à la maison de l'autonomie.

Une étude est en cours à la DI, suite au cas d'un agent des routes victimes de violences.

La touche SOS à Jean Monnet n'a pas été remise en place. Ce n'est pas encore possible avec le nouveau système de téléphonie par IP (informatique).

Quels est le suivi prévu pour les agents victimes d'agression? C. Jarry, assistant social, se met à disposition à chaque fois auprès de l'agent qui accepte ou pas.

Il est rappelé le rôle du manager pour apporter ce soutien.

Nous avons demandé s'il est proposé à chaque agent victime d'agression, un entretien avec un psychologue.

La réponse est non pour l'instant, il faut que ce soit l'agent qui fasse la demande. A mettre à l'étude pour une proposition systématique d'un entretien.

Commentaires CFDT : Une solution doit être trouvée à Jean Monnet comme dans toutes les antennes et permanences solidarités. Il est du devoir du Conseil Départemental de préserver la sécurité de ses agents.

Question hors ordre du jour

Question CFDT : Relative à la prise en compte du PPCR et sa mise en œuvre au Département. Un bug logiciel qui a concerné une cinquantaine d'agent de la catégorie B à conduit à une erreur de versement qui sera corrigée en novembre. Les personnes concernées ont été informée par courrier.